

NOM :

Date :

Prénom :

Classe :

Fiche de Révision d'Education Civique.

1) Comment s'appelle notre pays ?

.....

2) Quelles sont les couleurs de notre *drapeau* ?

.....

3) Que représentent ces couleurs ?

.....

4) Comment s'appelle *l'hymne national* de notre pays ?

.....

5) De quelle époque date ce chant ?

.....

6) Quelle est la *devise* de notre pays ?

.....

7) Quelle est la date de la *fête nationale* française ?

.....

8) Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ?

.....

.....

9) Pourquoi peut-on dire que la France est une *République* ?

.....

.....

.....

10) Pourquoi peut-on dire que la France est une *démocratie* ?

.....

.....

.....

NOM :

Date :

Prénom :

Classe :

Fiche de Révision d'Education Civique.

1) Comment s'appelle notre pays ?

.....

2) Quelles sont les couleurs de notre *drapeau* ?

.....

3) Que représentent ces couleurs ?

.....

4) Comment s'appelle *l'hymne national* de notre pays ?

.....

5) De quelle époque date ce chant ?

.....

6) Quelle est la *devise* de notre pays ?

.....

7) Quelle est la date de la *fête nationale* française ?

.....

8) Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ?

.....

.....

9) Pourquoi peut-on dire que la France est une *République* ?

.....

.....

.....

10) Pourquoi peut-on dire que la France est une *démocratie* ?

.....

.....

.....

NOM :

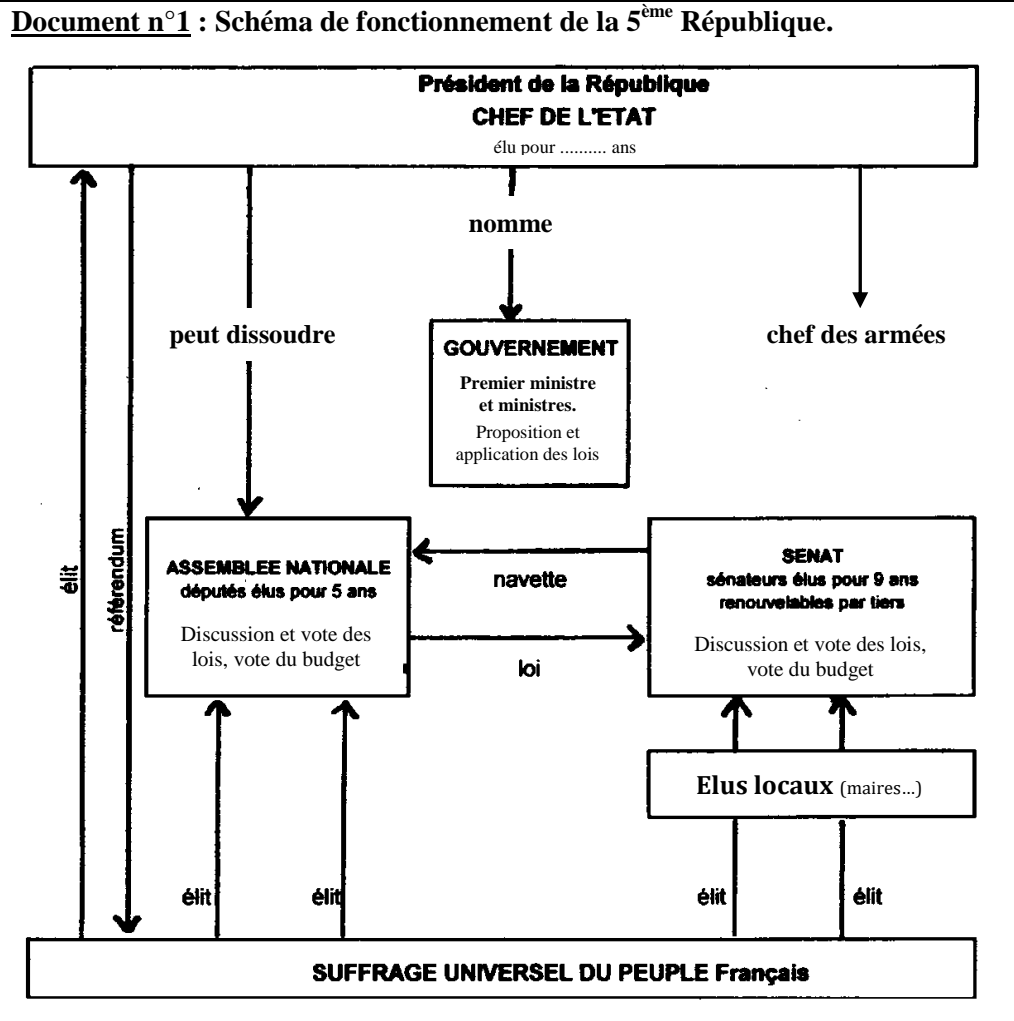
Classe :

Prénom :

Date :

Les Institutions de la 5^{ème} République.

Document n°1 : Schéma de fonctionnement de la 5^{ème} République.



- En France, quelles personnes ont le *droit de vote* (suffrage universel) ?

.....

.....

.....

1. En France, comment est élu le *Président de la République* ? Pour combien de temps ?

.....

.....

2. Citez trois pouvoirs du *Président de la République*.

.....

.....

3. En France, quelles sont les deux *assemblées* chargées de discuter et de voter les lois (ces deux assemblées forment le *Parlement*) ?

.....

.....

4. Comment s'appellent les membres de l'*Assemblée nationale* ? Comment sont-ils désignés ?

.....

.....

5. Comment s'appellent les membres du *Sénat* ? Comment sont-ils désignés ?

.....

.....

6. En France, à quoi sert le *gouvernement* ?

.....

.....

7. Comment s'appellent les membres du *gouvernement* ? Par qui sont-ils nommés ?

.....

.....

Le cheminement d'une loi : l'exemple du Mariage pour Tous.

A/ Replacez les 5 événements ci-dessous dans l'ordre chronologique.

Document n°1 : Evénements dans le désordre.

- après avoir été discuté par les *députés*, le projet de loi est adopté à la majorité par *l'Assemblée Nationale* (329 voix contre 229)
- la loi sur le Mariage pour Tous est promulguée dans *le Journal Officiel* par *le Président de la République* (François Hollande) et doit donc être appliquée
- la *ministre de la Justice* (Christiane Taubira) présente au *Conseil des Ministres* un projet de loi qui autorise le mariage entre deux personnes adultes du même sexe
- le projet de loi est déclaré conforme à la *Constitution* et validé par *le Conseil Constitutionnel*
- le projet de loi est aussi adopté par *les Sénateurs* (170 voix contre 165)

7 novembre 2012 :

.....

12 février 2013 :

.....

12 avril 2013 :

.....

17 mai 2013 :

.....

18 mai 2013 :

.....

B/ Vrai ou Faux ?

. *Le Président de la République aurait pu faire appliquer la loi sur le Mariage pour Tous même sans l'accord du Parlement.*

. *Depuis mai 2013, tous les maires de France sont obligés d'appliquer la loi sur le Mariage pour Tous.*

. *La loi sur le Mariage pour Tous fait désormais partie de la **Constitution** française*

NOM, Prénom :

Classe :

Le déroulement d'une élection.

1/ En France, quelles sont les trois conditions à respecter pour qu'une personne puisse voter ?

.....
.....
.....

2/ Le jour d'une élection, quels documents officiels faut-il apporter pour pouvoir voter ?

.....
.....

3/ **Un vote se déroule en cinq étapes.** Un dimanche matin, vous vous rendez au bureau de vote de votre quartier pour élire un nouveau Président de la République. *Rédigez cinq phrases pour expliquer ce que vous avez à faire.*

1^{ère} étape :

.....

2^{ème} :

.....

3^{ème} :

.....

4^{ème} :

.....

5^{ème} :

4/ Que se passe-t-il ensuite, après la fermeture des bureaux de vote ?

.....
.....
.....

Participe

De l'inscription sur les listes électorales au dépouillement des bulletins, la procédure de vote obéit à des règles strictes, qu'il faut bien connaître.

Les règles du vote

L'inscription sur liste électorale

Voter, c'est bien, mais encore faut-il être inscrit sur les listes électorales. Cette inscription s'effectue à titre individuel, dans la commune où vous habitez. Pour pouvoir vous inscrire sur une liste électorale, il est nécessaire d'être majeur, de nationalité française et de jouir de ses droits civiques et politiques.

À noter que, depuis 1997, les jeunes ayant 18 ans dans l'année sont inscrits d'office, à condition que l'État ait pu vérifier leur domicile, leur nationalité, leur identité. Il est donc fortement recommandé de s'assurer auprès de la mairie que celle-ci dispose bien de votre identité et de tous les éléments nécessaires à l'inscription d'office. À noter : tous les jeunes ayant 18 ans au jour du scrutin (la veille à minuit) peuvent voter. Ceux qui sont nés entre la clôture des listes et le jour du scrutin doivent aller se renseigner à la mairie.

Éligibilité

Pour pouvoir se présenter à une élection, il faut avant tout être électeur et de nationalité française. Des conditions spéci-



Dès 18 ans, vous pouvez voter aux élections. Mais il faut pour cela être inscrit sur les listes.

ques peuvent exister selon les scrutins, notamment celle relative au lien personnel entre le candidat et la collectivité. La condition d'âge diffère également selon l'élection : 18 ans pour les élections municipales, cantonales et régionales ; 23 ans pour l'élection présidentielle et les élections législatives ; 30 ans pour les élections sénatoriales.

Vote blanc et vote nul

Certains électeurs manifestent leur refus de choisir entre différents candidats en votant "blanc", c'est-à-dire par un suffrage exprimé sous la forme d'un papier blanc ou d'une enveloppe vide. Le vote nul est un bulletin déposé sans l'enveloppe réglementaire ou portant des inscriptions, voire des mentions injurieuses pour les candidats. Ces bulletins glissés dans l'urne ne sont pas reconnus comme suffrages exprimés.

Chantal Cabé ■

Qui peut voter ?

Le vote est l'acte par lequel les citoyens d'un pays expriment leur choix lors d'une élection. Il est accessible à toute personne disposant du droit de vote. Pour cela, il faut remplir certaines conditions : jouir de ses droits civiques et avoir atteint l'âge de 18 ans. Le vote à l'âge de 18 ans est récent : il a été adopté en 1974. Auparavant, il fallait avoir 21 ans minimum pour pouvoir déposer un bulletin dans l'urne.

LES ÉTAPES DU VOTE



L'inscription sur les listes électorales
Obligatoire pour voter.
Elle est d'office pour les jeunes ayant 18 ans dans l'année et nécessaire pour toutes les personnes ayant déménagé.



La carte électorale
La mairie l'envoie à tous ceux qui sont inscrits sur ses listes. Une carte d'identité peut la remplacer.



Les horaires
On vote le dimanche entre 8 heures et 18 heures (19 ou 20 heures dans les grandes villes).

1 La table à l'entrée
On y prend l'enveloppe et les bulletins de vote (il faut en prendre plusieurs, le vote est secret).

2 L'isoloir
C'est là qu'on met le bulletin de vote choisi dans l'enveloppe. Le rideau doit être tiré (le vote est secret).

3 Les 4 assesseurs
Ils sont désignés chacun par un candidat. Avec le président, ils forment le bureau dont trois membres au moins doivent être en permanence dans la salle. Ils désignent un secrétaire qui rédigera le procès-verbal.

4 Le président
C'est un conseiller municipal ou un électeur désigné par le maire. Il dirige le bureau de vote, il peut faire expulser les perturbateurs. Il doit bien connaître le code électoral.

5 La table de vote
C'est là que se trouvent l'urne (tenue par le président) et le registre électoral (tenu par un assesseur). On y présente ses papiers et, une fois assuré d'être sur les listes électorales, on glisse son enveloppe dans l'urne. On signe sur le registre devant son nom. L'assesseur signe aussi et tamponne la carte électorale.



Le dépouillement
Après la clôture, les scrutateurs (délégués nommés par les candidats ou par le bureau) ouvrent les enveloppes et comptabilisent les votes.



Si on écrit quelque chose sur le bulletin* ou si on le déchire, il est considéré comme nul.



Si on ne met pas de bulletin dans l'enveloppe, c'est un vote "blanc".

* Sauf dans les communes de moins de 3 500 habitants où on peut rayer des noms ou changer des numéros lors des élections municipales.